

PLAN COMMUNAL D'ÉVACUATION VILLE RAON L'ÉTAPE

Conforme au Plan Particulier d'Intervention du barrage de Vieux-Pré (P.P.I.)



L'aménagement hydroélectrique EDF de Vieux-Pré

- Un grand barrage de près de 70 m de haut
- Un bassin inférieur d'alimentation appelé « lac de La Plaine ».
- Une centrale hydroélectrique installée sur les berges du lac de La Plaine, reliée au lac de Pierre-Percée par une conduite souterraine.

Accompagner le fonctionnement de la centrale de Cattenom

Le centre nucléaire de Production d'électricité de Cattenom situé au nord de Metz, a besoin d'eau pour faire fonctionner son circuit de refroidissement. Une partie de cette eau est prélevée dans la Moselle pour compenser l'évaporation qui s'effectue à travers les tours de refroidissement de la centrale.

Durant les périodes d'étiage - niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau - la quantité d'eau évaporée est compensée par celle stockée dans les retenues de Vieux-Pré.

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Comme chacun des très grands barrages d'EDF, le barrage de Vieux-Pré dispose d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour faire face à toute situation menaçant de mettre en péril le barrage.

Le PPI, document public, consultable en Mairie, est mis en œuvre par le Préfet pour organiser l'information et l'alerte de la population, la répartition des rôles entre l'exploitant EDF et les autorités, l'intervention des moyens de secours (pompiers, gendarmerie, police, services médicaux...).

Organisation de l'alerte et de la gestion de la crise

Accident à cinétique lente – Mode normal

Constitue le mode commun d'alerte des populations concernées et **correspond à l'hypothèse la plus prévisible** d'un accident linéaire s'aggravant progressivement dans le temps, c'est-à-dire d'un accident à cinétique lente.

Niveau de l'alerte	Catégories de population à alerter	Moyens d'alerte	Nature de d'alerte
1 : Vigilance renforcée	Maires des communes concernées		Message d'information avec ordre de préparation à l'évacuation de toutes les populations concernées
2 : Préoccupations sérieuses	Populations des communes concernées	 Signal national d'alerte 1 min 41 sec 1 min 41 sec 1 min 41 sec 5 sec 5 sec <i>Son modulé</i> Signal national de fin d'alerte <i>Son continu</i> 30 sec	Déclenchement des sirènes SAIP par la préfecture Message d'information avec ordre d'évacuation de toutes les populations concernées

À ce stade, toutes les populations concernées ayant été préventivement évacuées, seuls restent à alerter et faire évacuer les services de secours et de sécurité encore sur zone.

Accident à cinétique rapide – Mode urgent

3 : Péril imminent	Personnes encore éventuellement présentes	 Signal national d'alerte 1 min 41 sec 1 min 41 sec 1 min 41 sec 5 sec 5 sec <i>Son modulé</i> Signal national de fin d'alerte <i>Son continu</i> 30 sec	Déclenchement des sirènes SAIP par la préfecture et déclenchement des moyens d'alerte de l'exploitant (sirènes PPI : cornes de brume) Évacuation de l'ensemble de la population et des services de secours
4 : Rupture constatée		 Corne de brume 2 sec 2 sec 2 sec 3 sec 3 sec 3 sec <i>Durée totale supérieure à 2 min</i>	Déclenchement des moyens d'alerte de l'exploitant (sirènes PPI : cornes de brume) Évacuation des services de secours

Conduite à tenir en cas d'évacuation

1. Restez calme : appliquez strictement les consignes officielles.
2. Coupez compteurs d'électricité, appareils de gaz.
3. Assurez-vous avant de quitter les lieux, que personne ne reste dans l'habitation et fermez les portes à clé.
4. N'utilisez pas votre téléphone, fixe ou mobile, afin de laisser les lignes à la disposition des secours.
5. Si vos enfants se trouvent à l'école, **N'ALLEZ PAS LES CHERCHER**. Ils seront pris en charge par les équipes enseignantes et évacués de la même façon.
6. Dirigez-vous, en emportant uniquement les effets personnels strictement indispensables, vers la zone d'accueil correspondant à votre adresse et matérialisée sur le plan ci-dessous par le symbole suivant :

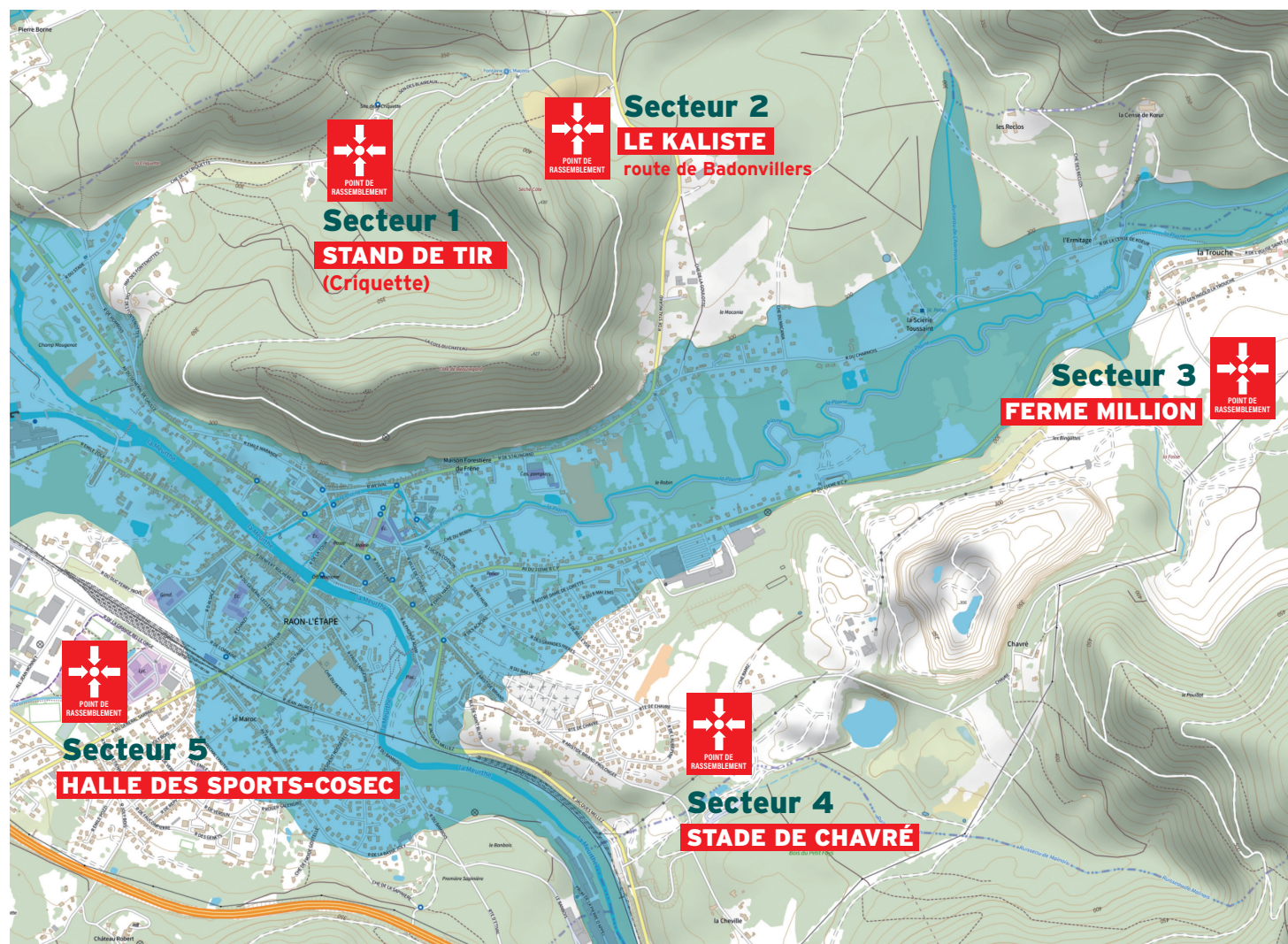


Cette évacuation préventive aura lieu :

Au stade d'alerte 2 : Préoccupations sérieuses	Au stade d'alerte 3 : Péril imminent ou 4 : Rupture constatée
Sur ordre du Préfet	Sur ordre de l'exploitant

L'évacuation préventive n'est aucunement synonyme d'évacuation définitive et ne préjuge en rien du caractère inéluctable de la rupture du barrage. En raison de la possible réversibilité de la situation de crise, la mise en œuvre de la mesure d'évacuation préventive des populations vise à mettre en sécurité les habitants durant le temps nécessaire à l'exploitant pour remédier au problème d'exploitation rencontré.

POINTS DE RASSEMBLEMENTS



DOCUMENT À DÉTACHER ET CONSERVER

Index des rues par secteur

Secteur 1 - Point d'accueil **STAND DE TIR (Criquette)** - RIVE DROITE **N 48°25'6,9 - E 6°50'32,1**

Avenue Général de Gaulle
Rue Victor Brajon
Rue Auguste Ferry
Rue Jules Ferry 1/27-2/24
Rue Emile Marande
Rue Adelphe Muller

Rue Adrien Sadoul
Rue du Stade
Rue de la Tour
Rue de Viombois
Rue Auguste Pavoz
Chemin de la Criquette

Place des Martyrs de la Résistance
Impasse du Temple
Impasse Messine

Établissement recevant du public :
Salle Beauregard

Secteur 2 - Point d'accueil **LE KALISTE route de BADONVILLERS** - RIVE DROITE - **N 48°25'15,4 - E 6°51'18,6**

Rue du Charmois
Route de Badonviller.D9
Rue Abbé Claude
Rue Charles Clavière
Rue Georges Clémenceau
Rue Pierre Curie

Rue Jules Ferry 31/59-36/46
Rue Anatole France
Chemin de la Goulotte
Chemin du Macania
Rue Docteur Raoult
Rue de Stalingrad

Rue Wessval
Aire d'Activité de la Plaine
Place de la République
Place Robert Tisserand

Établissement recevant du public :
Caserne des Sapeurs Pompiers

Secteur 3 - Point d'accueil **FERME MILLION** - LA TROUCHE - **N 48°24'43,9 - E 6°53'0,4**

Rue de la Censé de Koeur
Route des Lacs
Impasse du Trou de la Scie
Rue Louis Madelin
Chemin du Moulin des Cailloux

Chemin de la Faïencerie
Rue Général Ingold
Chemin du Pouilot
Rue de l'Église
Sentier du Coq

Chemin des Reclos
Porte d'Alsace
Lotissement Perisse

Établissement recevant du public :
Ancienne école de la Trouche

Secteur 4 - Point d'accueil **STADE DE CHAVRÉ** - RIVE DROITE - **N 48°24'7,2 - E 6°51'32,7**

Avenue du 21^e B.C.P.
Rue des Acacias
Rue du Bailly
Rue de Bellevue
Rue Aristide Briand cimetière entrée du haut
Rue Lucien Cosson
Rue des Grandes Hières
Rue Geny-Huin
Rue du 8 Mai
Impasse du Maréchal Juin
Rue Maréchal Juin

Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
Rue Jacques Mellez
Rue Notre-Dame de Lorette
Impasse Notre-Dame de Lorette
Rue de la Piscine
Rue de la Première Armée
Rue des Primevères
Rue docteur Schweitzer
Rue de la Ville de Lorient
Place de Kuppenheim
Ruelle de l'Hôpital
Rue Alphonse Adam

Ruelle Saint-Blaise
Chemin des Jounaux
Chemin du Robin
Rue Jean Baptiste Demenge
Rue Jules Ferry à partir n°67 et n°50
Rue Émile Haxo
Rue du Moulin
Quai de la Victoire

Établissements recevant du public :
École maternelle Louis Madelin
École Maurice Courtin

Secteur 5 - Point d'accueil **HALLE DES SPORTS-COSEC** - RIVE GAUCHE - **N 48°24'7,2 - E 6°51'32,7**

Chemin de la Sapinière
Rue des Châtelles
Rue du Bambois
Rue du pré Joly
Rue du Général Sarraill
Avenue Faidherbe
Rue d'Alsace
Rue Chanzy
Rue Denfert Rochereau
Rue Duc Ferry III
Rue Victor Hugo
Rue Jean Jaurès
Chemin du Petrot
Rue Paul Langevin
Rue du Général Leclerc
Rue de Lorraine

Rue Pasteur
Rue des Prés de la Roche
Rue Président Roosevelt
Chemin du Paquis
Rue Viviani
Rue Charles Weill
Rue Salengro
Rue Thiers
Rue Voltaire
Rue Emile Zola
Impasse de la Meurthe
Place des Alliés
Rue La Basse Jol
Ruelle du Cimetière
Chemin de la Froide Goutelle
Rue Frédéric Amos

Chemin de la Belle Orge
Rue de la Chipotte
Rue Gambetta
Parc d'Activité Amos
Rue du Maréchal Lyautey
Allée Émile Gerlach
Rue du Joli Bois
Place de la Libération

Établissements recevant du public :
Gendarmerie
Mairie
École maternelle les Prés du Moulin
École maternelle joli bois
École Gabrielle Petit
École Joseph Colin
École Sainte-Thérèse